

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 8
Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

=====

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux – Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

2 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, Vice-présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération de principe en date du 14 décembre 1999 adoptée à l'unanimité, relative à l'attribution d'une aide à la rentrée en faveur des bacheliers étudiants.

Ont été retenus 17 bacheliers étudiants : pour un montant total de **4 250 €**

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur ;
- De l'attribution d'une aide de **250 €** à chaque étudiant ci-dessus nommé ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget, article 6568-63 autres secours.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2021.

Signé :
La Vice-Présidente
Véronique VIENOT